



Paiement d'un loyer trop élevé par rapport à sa valeur réel

Par Laura

Bonjour,

En octobre 2008, je fais appel à une agence pour louer un appartement. Je trouve alors sur Niort un T2 de 48m² à 464?. En décembre 2008, une propriétaire rachète l'appartement à l'agence. En octobre 2009 mon loyer augmente à 269?. En septembre 2009, j'envoie une lettre avec AR pour donner mon préavis de départ. Il y a 2 jours, ma propriétaire m'informe que depuis que je suis dans l'appartement, je paye mon loyer trop chère, et que les prochains locataires ne devront verser que 430? de loyer mensuelle maximum (apparemment la surface réel de l'appartement ne serait que de 44m²). J'aurais souhaité savoir si je suis en droit d'exiger le remboursement de la différence à ma propriétaire qui actuellement met la faute sur l'agence qui m'a loué en premier l'appartement. Si elle ne veut pas, quelle recours puis-je avoir pour qu'elle me rembourse?

Merci d'avance, cordialement.

Laura